



Inondations : Mieux prévenir et mieux informer !

Conférence de presse au SPC du Luxembourg le 19 septembre 2017

L'accord intergouvernemental relatif à l'annonce de crues dans le bassin versant de la Moselle : une coopération au profit de la sécurité des citoyens

Après plusieurs fortes crues au début des années 80, un accord intergouvernemental a été conclu il y a 30 ans, en octobre 1987, entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg, pour améliorer l'annonce des crues dans le bassin de la Moselle. Désireux d'approfondir la coopération entre pays riverains et de prendre des mesures communes visant à améliorer le service d'information des niveaux d'eaux et d'annonce des crues, les trois gouvernements se sont fixé comme objectif d'assurer une meilleure protection contre les inondations pour les riverains de la Moselle et de la Sarre.

Un Comité technique, composé de représentants de tous les services de prévision des crues dans le bassin de la Moselle et de l'administration des eaux et de la navigation, élabore et met en œuvre des mesures concrètes en ce sens. Le Comité technique profite de l'appui logistique des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) et agit en étroite collaboration avec ces dernières dans le domaine de la protection contre les inondations et de l'hydrologie.

De nos jours, les données de plusieurs centaines de stations limnimétriques et climatologiques ainsi que les prévisions météorologiques sont partagées et mises à la disposition toutes les heures par les services météorologiques allemands et français à l'ensemble des services de prévision des crues. Des systèmes communs d'information et de prévision, tels le modèle de bilan hydrologique LARSIM ou encore la plateforme d'échange PLATIN MS, ont en outre été mis en place. La maintenance et le développement de ces systèmes ont été définis dans un accord de coopération conclu en 2007. Chaque année des formations communes sont organisées pour les agents des services de prévision des crues.

Par ailleurs, la procédure à suivre et la communication en situation de crue font l'objet annuellement d'un exercice international de crue auquel tous les services de prévision des crues participent. Le prochain a lieu les 18 et 19 septembre 2017 et revêt un caractère particulier à l'aube du 30e anniversaire de l'accord intergouvernemental. Ainsi il donne l'occasion aux services de prévision des crues de mettre en avant leurs compétences, mais aussi cette coopération transfrontalière. Au Luxembourg, l'exercice de crue sera accompagné le 19 septembre par la Ministre de l'Environnement Madame Carole Dieschbourg



Lancement du nouveau site d'informations « inondations.lu » : Mieux informer en temps réel

L'Administration de la gestion de l'eau profite également de l'occasion pour lancer le renouvellement de leur site d'informations sur les crues « inondations.lu ».

Le site a comme mission la mise à disposition des niveaux d'eau mesurés en continu sur les cours d'eau du Luxembourg, ainsi que des prévisions de crues et des informations supplémentaires en phase d'alerte de crues.

Initialement lancé en 2008, le site « inondations.lu » a été développé en collaboration avec le service de prévision de crue de Rhénanie-Palatinat. Cependant, les moyens techniques de la structure du site ne permettent plus de couvrir les besoins actuels de flexibilité en matière d'actualisation et de gestion de données, ce qui a conduit à la création d'un tout nouveau site.

Le nouveau site « inondations.lu », se montre dans un design moderne, il est simple d'utilisation et offre davantage d'informations aux utilisateurs et intéressés dans la matière de l'hydrométrie, notamment par des détails sur les statistiques de débits et des méthodes de travail du Service hydrométrie. Le nouveau site permet également aux utilisateurs de s'abonner aux bulletins de crues envoyés dans le cas d'une situation de vigilance et de crue.

Le nouveau site regroupe les stations limnimétriques par bassins versants, d'une part de la Sûre et d'autre part de la Moselle. L'Administration de la gestion de l'eau est dorénavant l'instance compétente en matière de prévision de crues pour l'ensemble des cours d'eau luxembourgeois, incluant la Moselle. Ce travail s'effectue de façon étroite avec le Service de la navigation qui reste compétent pour la gestion de la navigation fluviale.